

Soyez à votre affaire pour éviter

LA FRAUDE FINANCIÈRE



Anne-Bianca Morissette
Analyste, Direction de l'éducation financière
Autorité des marchés financiers

La prévention est le meilleur moyen de se protéger contre la fraude. L'Autorité des marchés financiers est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers. L'Autorité offre l'information nécessaire pour vous aider à détecter les signes d'une fraude potentielle, mais aussi à apprendre comment l'éviter et la dénoncer.

Pas besoin d'être riche pour être une victime de fraude financière... le saviez-vous?

Au Québec, le montant moyen investi dans un placement frauduleux est d'environ 9000 \$. Dans le tiers des cas de fraudes financières, le montant investi est inférieur à 1000 \$ et, dans la moitié des cas, il est inférieur à 5000 \$.¹

Voici 5 ÉTAPES pour détecter si vous êtes la victime d'une tentative de fraude financière.

- 1.** La personne qui vous offre un produit financier, comme un placement ou de l'assurance, est-elle autorisée à vous le vendre?

Consultez le Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers ou téléphonez à un agent de notre Centre d'information.

- 2.** Vous a-t-on remis de l'information écrite et complète sur le produit financier offert?

Avant d'investir, exigez que l'on vous remette des documents qui détaillent le produit financier offert.

- 3.** Est-ce que le produit financier qu'on vous offre est trop beau pour être vrai?

Si l'on vous promet un rendement élevé à faible risque, interrogez-vous sur le produit financier offert

et sur la personne qui vous le propose. Des rendements incroyables, sans risque, c'est souvent trop beau pour être vrai!

4. Lorsqu'on vous a offert le produit financier, vous a-t-on dit l'une des phrases suivantes?

- ◆ J'ai une source fiable, la valeur de ce placement fera un bond vertigineux. C'est garanti.
- ◆ La société va être cotée en Bourse bientôt.
- ◆ Vous devez absolument investir aujourd'hui : demain, ce sera trop tard.
- ◆ Tous mes clients ont déjà investi dans ce placement.



LES FRAUDEURS SONT HABILES ET TIENNENT SOUVENT LE MÊME DISCOURS. LEUR OBJECTIF EST DE GAGNER VOTRE CONFIANCE.

5. La personne qui vous offre un placement s'est-elle comportée ainsi?

- ◆ Elle refuse de dire pour quelle firme elle travaille ou tente de changer de sujet après vous avoir donné très peu d'information.
- ◆ Elle vous demande de garder le secret.
- ◆ Elle affirme qu'un organisme de réglementation a « approuvé » un placement.
- ◆ Elle fait pression sur vous pour que vous investissiez dans le placement proposé.

Les fraudeurs ont bien souvent des comportements typiques pour arriver à leur fin. Soyez vigilants et surtout, ne prenez pas de décisions impulsives. Vaut-il mieux rater une occasion d'investissement alléchante, mais qui pourrait éventuellement se reproduire, ou se faire prendre une fois à investir dans un placement frauduleux? Pensez-y!

Reconnaître les fraudes les plus courantes

La combine à la Ponzi

Cette combine consiste à prendre l'argent d'un investisseur pour payer de faux rendements à d'autres investisseurs ou simplement pour rembourser les investisseurs qui veulent récupérer leur argent. Les fraudeurs peuvent ainsi donner une fausse impression que l'argent investi rapporte de bons rendements et qu'il n'y a aucun problème pour récupérer son argent. Dans les faits, lorsque le fraudeur n'arrive plus à recruter de nouveaux investisseurs, il ne peut plus rembourser, et c'est à ce moment que les victimes s'aperçoivent de la supercherie. Il est alors trop tard puisqu'il n'y a plus d'argent dans les comptes.

Pierre investit 1000 \$ dans un placement offert par Luc, un fraudeur. Après seulement une semaine, Pierre reçoit un chèque de 100 \$ de la part de Luc, qui lui explique que c'est le revenu généré par son investissement de 1000 \$. Malheureusement, dans les faits, aucun rendement n'a été réalisé sur les 1000 \$ de Pierre. En fait, Luc a utilisé une partie de l'investissement de Pierre pour lui payer 100 \$ de « bénéfice ». En agissant de la sorte, il espère que Pierre investira davantage dans le placement ou convaincra d'autres personnes d'y investir.



Les ventes pyramidales

Les personnes qui utilisent cette technique ne diront pas qu'il s'agit d'une vente pyramidale. Il existe plusieurs variantes à cette fraude, dont voici un exemple :

- ◆ On vous offre d'investir dans un placement très prometteur qui devrait rapporter un rendement important. Pour investir, vous devez faire un chèque au nom du « promoteur ». On vous indique que l'argent sera utilisé pour investir en votre nom.
- ◆ Vous devez conserver le placement un certain temps (par exemple six mois).
- ◆ En plus de faire un excellent rendement sur le placement, vous pouvez faire plus d'argent en recrutant des investisseurs qui profiteront à leur tour du placement « exceptionnel ». Par exemple, on vous demande de recruter deux personnes. Pour chaque investisseur recruté, vous obtenez une commission, généralement un pourcentage des sommes investies par vos recrues. Pour chaque investisseur que vos recrues trouvent à leur tour, vous empochez une commission supplémentaire.

La fraude

En réalité, il n'y a pas de placement miraculeux. Le fraudeur utilise votre propre argent pour vous payer vos revenus de placements et vos commissions de recrutement (combine à la Ponzi). Lorsque le fraudeur sent que la combine sera bientôt découverte, il disparaît avec l'argent des investisseurs. Prenez garde lorsqu'on vous promet de l'argent pour recruter de nouveaux investisseurs. Il est illégal de prendre part à une vente pyramidale.

La fraude sur l'assurance

On vous vend de l'assurance, et vous payez la prime en argent comptant ou en faisant un chèque au nom de la personne qui vous offre l'assurance. Au lieu de transmettre la somme à l'assureur, cette personne encaisse la somme pour son profit personnel, de sorte que vous n'êtes pas assuré.

Une assurée... pas assurée

On sonne à la porte. Lucie va ouvrir et, après quelques mots de politesse, fait entrer Réjean, le représentant de

la société d'assurance ABC inc. Il évalue les besoins d'assurance de Lucie et lui vend finalement une assurance à un prix très compétitif. Pour que son assurance entre en vigueur, Lucie doit faire un chèque de 500 \$ à l'ordre de Réjean, car c'est lui qui encaisse sa commission et transfère électroniquement la différence à l'assureur.



Quelques mois plus tard, Lucie met de l'ordre dans ses papiers et se demande pourquoi elle n'a pas reçu une confirmation d'assurance. Elle tente de téléphoner à Réjean, mais le numéro de téléphone qu'elle a reçu est celui d'une pizzeria d'une ville voisine. Elle téléphone donc à l'assureur ABC inc. Elle apprend que Réjean ne travaille pas pour cette société! En fait, il ne travaille pour aucun assureur : il travaille pour lui-même. « Réjean », qui ne s'appelle probablement pas vraiment ainsi, est un fraudeur. Il vend de fausses assurances et empoche les primes versées par les clients. Il vend aussi bien de l'assurance vie que de l'assurance automobile ou habitation, et même des placements! Lucie perd ses 500 \$.

En général, on n'entend pas beaucoup parler de ce type de fraude. La victime ne perd souvent que le montant de la prime, soit des sommes beaucoup moins importantes que dans certaines fraudes sur les placements. Mais qu'arriverait-il si la victime avait un sinistre « couvert » par la fausse assurance? La perte pourrait être très importante! Certaines variantes de cette fraude existent. Dans certains cas, le représentant est bel et bien inscrit à l'Autorité, mais il offre une assurance provenant d'une compagnie d'assurance qui n'existe pas. Dans d'autres cas, il est possible que l'assureur existe bel et bien, mais que l'assurance vendue ne soit pas réellement offerte par l'assureur. Si le représentant est inscrit à l'Autorité, et que certaines autres conditions sont remplies, vous pourriez être admissible au versement d'une indemnité.

Pour éviter cette fraude

- ◆ Vérifiez si la personne qui vous offre l'assurance est inscrite à l'Autorité des marchés financiers.

- ◆ Appelez la société d'assurance pour confirmer que votre assurance est en vigueur.
- ◆ Payez votre prime au moyen d'un paiement au nom de la société inscrite à l'Autorité des marchés financiers.
- ◆ Ne faites jamais le chèque au nom du représentant et surtout, ne donnez jamais d'argent comptant.

La fraude REER ou les stratégies d'emprunt sur les REER

On vous indique que vous pouvez profiter immédiatement des sommes déposées dans votre REER, et ce, sans payer d'impôt. Pour ce faire, on vous offre de transférer les sommes que vous y avez investies dans un placement qui vous rapportera un rendement très important, par exemple 40 % par année. On vous indique que ce placement est également admissible au REER, c'est pourquoi vous ne paierez pas d'impôt. Le fraudeur a tellement confiance en ce placement qu'il vous offre de vous remettre en argent comptant une avance sur le rendement futur. Par exemple, si vous investissez 50 000 \$, il pourrait vous remettre 25 000 \$ comptant. Le fraudeur vous explique que vous ne risquez rien : « De toute façon, si vous aviez sorti l'argent de votre REER, vous auriez dû en remettre la moitié pour payer l'impôt applicable. »

Que risquez-vous à investir dans ce placement?

- ◆ Votre argent n'a jamais été investi dans le placement en question au taux de rendement incroyable. Vous risquez d'avoir plutôt investi dans une société qui ne vaut rien ou qui appartient au fraudeur. Vos 50 000 \$ sont donc perdus. De plus, le placement n'est pas admissible au REER, contrairement à ce que vous avait dit le fraudeur.
- ◆ L'Agence du revenu du Canada pourrait ainsi vous envoyer un avis vous indiquant que vous avez retiré des sommes de votre REER et que vous n'avez pas payé l'impôt applicable. Vous devrez donc peut-être payer les impôts correspondants, même si vous avez été victime de fraude.
- ◆ Pour rembourser les impôts, vous risquez de perdre les 25 000 \$ si généreusement offerts par le fraudeur.
- ◆ Pour conclure, le seul gagnant est le fraudeur, qui est parvenu à récolter la coquette somme de 25 000 \$ (50 000 \$ - 25 000 \$).

- ◆ Attention! Les sommes que vous retirez de vos REER, CRI ou fonds de pension sont bel et bien imposables.

Prenez-garde lorsque l'on vous fait des promesses mirobolantes. Quand c'est trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas!

Les groupes d'affinité

Les fraudeurs s'associent avec des gens qui partagent les mêmes croyances ou les mêmes intérêts afin de se bâtir une crédibilité. Ils n'hésiteront pas à étaler, d'abord subtilement, puis avec plus d'éclat, leurs succès et leur richesse. Ils créeront des liens avec vous et vous proposeront ensuite des investissements « exceptionnels ». Dans certains cas, ils vous demanderont de ne pas ébruiter l'affaire, car c'est une occasion en or qu'ils ne veulent partager qu'avec leurs amis. Dans les faits, le fraudeur est le seul à bénéficier de cette occasion en or.

Si la personne qui vous offre des placements est l'un de vos amis, soyez aussi critique que si c'était un étranger lorsqu'il est question de vos finances. Le fait qu'il soit un ami ne l'exempte pas de l'obligation d'être inscrit à l'Autorité des marchés financiers pour vous vendre des placements.

L'hameçonnage ou la fraude sur le Web

Vous recevez un courriel d'une société avec laquelle vous faites affaire. On vous demande de mettre à jour immédiatement vos renseignements personnels. Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- ◆ La société a été victime de fraude;
- ◆ Quelqu'un joue dans votre compte;
- ◆ Une nouvelle loi oblige l'institution à vous demander de mettre à jour vos renseignements, etc.

Si vous cliquez sur leur lien pour remplir le formulaire, vous verrez une copie conforme du site Web de l'institution avec laquelle vous faites affaire. En réalité, toute l'information que vous entrez sur ce FAUX site ira directement dans la base de données des fraudeurs, qui pourront ensuite vider votre compte, voler votre identité, etc. Soyez vigilant! Généralement, les institutions financières ne communiquent pas avec

leurs clients par courriel pour leur demander de tels renseignements. Ce sont plutôt les clients qui peuvent, s'ils le désirent, accéder au site sécurisé de leur institution pour effectuer des opérations en ligne. Prenez garde!

Pour éviter cette fraude

- ◆ Ne cliquez JAMAIS sur un lien reçu dans un courriel qui vous demande de l'information bancaire ou personnelle, et surtout n'y répondez JAMAIS.
- ◆ Ne soyez pas intimidé par un courriel qui vous met en garde contre des conséquences désastreuses qui pourraient survenir si vous ne suivez pas les consignes qui y sont indiquées.
- ◆ Communiquez immédiatement avec votre institution financière pour lui signaler ce qui vous arrive, à l'aide du vrai numéro de téléphone de l'annuaire téléphonique, et non celui indiqué dans le courriel.

Le télémarketing frauduleux

Vous recevez un appel téléphonique d'un inconnu qui vous offre d'investir dans un placement exceptionnel. En effet, en plus d'offrir un rendement nettement supérieur à toute autre forme de placement, il n'y a aucun risque. Ne vous laissez jamais avoir par ce genre d'appel. En fait, n'investissez tout simplement jamais au téléphone si un inconnu vous appelle pour investir. Vous risquez de mettre votre argent directement entre les mains des fraudeurs.

Le faux message sur le répondeur

Vous avez un message dans votre boîte vocale :

« Sylvie, c'est Paul. J'ai perdu ton ancien numéro et Johanne m'a dit que celui-ci est ton nouveau numéro, j'espère que c'est le bon. Est-ce que tu te souviens du gars qui m'aide à investir? Il avait fourni un bon tuyau à mon père. Le placement en question a doublé en moins d'un mois et je me souviens que tu étais déçue de ne pas en avoir été informée. Bien, j'ai un nouveau tuyau de mon ami. L'entreprise XYZ est sur le point de lancer un produit révolutionnaire; ce sera annoncé plus tard cette semaine. C'est le temps d'acheter des actions, la valeur augmentera considérablement sous peu, mon ami dit qu'il faut investir tout de suite. J'en achète demain et mon père

aussi. Je suis sur la route aujourd'hui, rappelle-moi sur mon cellulaire au XXX-XXXX. À bientôt. »

Vous ne connaissez pas Paul, ni Sylvie. Dans les faits, on tente de vous manipuler. Si vous rappelez, on vous offrira d'investir dans le placement (frauduleux) et vous perdrez votre argent. Ce message a peut-être été laissé dans des milliers de boîtes vocales. Cette manœuvre se fait également par courriel, par SMS ou sur Internet, on parle alors de marketing de masse frauduleux.

Les actions de mines

On vous offre d'acheter des actions d'une mine d'or, de diamants, ou de tout autre minerai. Selon le promoteur, un géologue s'est prononcé sur la qualité et la quantité du gisement minier et c'est exceptionnel. Heureusement, vous dit-on, peu de gens sont actuellement au courant, mais ça va vite se savoir! Dans certains cas, on vous dira qu'une nouvelle technologie permet d'extraire le minerai. Dans les faits, la mine ne contient que peu ou pas de minerai, et l'action que vous achetez ne vaut pas cher. Bien entendu, toutes les actions de mines ne sont pas des fraudes.

Pour limiter le risque de fraude, faites les vérifications suivantes avant d'investir :

- ◆ Y a-t-il un prospectus récent qui confirme les propos du promoteur?
- ◆ Y a-t-il un rapport technique récent qui confirme la qualité et la quantité du gisement?
- ◆ Le géologue ou l'ingénieur responsable de l'information concernant la qualité et la quantité du gisement est-il inscrit auprès d'un ordre professionnel?

Si la réponse à une de ces trois questions est non, la sollicitation par le promoteur n'est probablement pas légale et il vaut mieux ne pas investir.

La fraude sur le marché des devises – FOREX

Les investisseurs qui négocient sur le marché des devises le font généralement sur un site Web prévu à cet effet. Ils négocient des contrats qui les engagent à échanger une certaine quantité d'une devise contre une autre. Par exemple, un investisseur pourrait signer un contrat pour vendre des

dollars canadiens en échange de dollars américains. Il réalise un profit si le dollar américain augmente de valeur par rapport au dollar canadien. S'il se trompe dans sa prédiction, il perd de l'argent. À la base, il n'y a rien d'illégal à investir sur le marché des devises. Vous devez toutefois respecter certaines règles pour éviter de commettre des erreurs coûteuses :

- ◆ Suivez bien les cinq étapes du présent guide (faire affaire avec une société autorisée, ne pas attendre des rendements élevés sans risques, avoir suffisamment d'information, se méfier des affirmations et des comportements douteux).
- ◆ Ne pensez pas réaliser des gains à l'abri de l'impôt.
- ◆ Vérifiez si ce type d'opération correspond à votre profil d'investisseur. Le marché des devises est complexe et il fluctue beaucoup. Il s'adresse à des investisseurs qui ont suffisamment de connaissances et de temps pour en suivre l'évolution. C'est un marché qui peut offrir des occasions de s'enrichir, mais qui peut également occasionner des pertes importantes. Méfiez-vous des promesses trop belles pour être vraies du genre de celles-ci :
 - Devenez un pro du FOREX en quelques jours!
 - Investissez sans risque!
 - Enrichissez-vous sans efforts en restant à la maison!
 - Utilisez notre logiciel infaillible pour faire de l'argent!

Vous êtes victime de fraude?

- ◆ Communiquez avec l'Autorité des marchés financiers.
- ◆ Contactez votre poste de police local.
- ◆ Notez par écrit ce qui s'est passé, et rassemblez vos documents.

Centre d'information de l'Autorité des marchés financiers

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877-525-0337

www.lautorite.qc.ca

1. Source : Indice ACVM 2012 des investisseurs, Autorités canadiennes en valeurs mobilières

2. Source : Indice Autorité 2012

Fonds d'indemnisation pour les victimes

L'Autorité des marchés financiers administre le Fonds d'indemnisation des services financiers. Ce fonds peut indemniser les victimes de fraude, de manœuvres dolosives (opérations malhonnêtes) ou de détournement de fonds survenus lorsqu'elles font affaire avec les personnes et les entreprises autorisées à exercer par l'Autorité. Un consommateur pourrait ainsi être indemnisé pour un montant maximal de 200 000 \$ par réclamation.

Le saviez-vous?

93 % des Québécois croient qu'il est nécessaire de dénoncer toute tentative de fraude financière (autre qu'un pourriel) dont ils sont la cible. Or, seulement 58 % des Québécois ayant été victimes d'une fraude financière l'ont dénoncée.²

Certaines tentatives de fraude ne sont pas rapportées parce que les victimes pensent que le montant n'était pas assez important ou qu'elles ne savaient pas auprès de qui la dénoncer. N'hésitez pas à dénoncer à l'Autorité des marchés financiers les tentatives de fraude dont vous êtes la cible. Cela pourrait éviter à d'autres personnes de se faire frauder. L'Autorité veille à la gestion des dénonciations qui lui sont soumises par quiconque souhaite dénoncer un manquement à la loi : fraude, pratique commerciale douteuse, manœuvre dolosive (opération malhonnête), appropriation de fonds ou encore pratique illégale.

Toutes les dénonciations sont analysées et reçoivent le suivi approprié en fonction de la problématique soulevée. Afin de lutter contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses, l'Autorité détient le pouvoir d'enquêter et d'intenter des poursuites en matière pénale, administrative ou civile. Il est donc possible que certaines dénonciations se soldent par des sanctions, des pénalités ou des poursuites. ◆

Impacts psychologiques de la fraude : nous sommes tous concernés

Au cours des dernières années, plusieurs cas de fraudes ont été dénoncés, réveillant empathie, colère et indignation pour les victimes, mais aussi méfiance, suspicion et crainte. Être victime de fraude est une épreuve qui affecte bien évidemment la santé financière des individus, mais aussi leur santé psychologique.

Lyson Marcoux, psychologue
Chargée de cours en gérontologie
Université du Québec à Trois-Rivières

Action nécessaire

Il va de soi que la colère – pour ne pas dire la rage! –, la honte et le sentiment de trahison sont très présents chez les individus victimes de fraude. Une autre réaction courante est le réflexe de ne pas mettre ses proches au courant, d'éviter le sujet, voire de s'isoler pour ne pas faire face à l'opinion publique. La peur du jugement des autres, les « j'aurais dû savoir », « comment est-ce possible? », « pourquoi moi? » peuvent être difficiles à assumer. Personne n'aime se sentir le dindon de la farce.

Il est bien évidemment recommandé de ne pas rester sous l'emprise de ces émotions et de canaliser ses énergies pour « faire réparation ». La colère peut, par exemple, donner l'énergie nécessaire à la dénonciation qui, à son tour, aidera la personne à se réapproprier son pouvoir personnel.

Lorsque c'est possible, on encouragera les victimes à s'engager dans des recours collectifs. En plus de la compensation financière qu'ils apportent, ces recours entraînent des bienfaits

sur la santé mentale. Par exemple, le simple fait de savoir qu'elle n'a pas été la seule à se faire manipuler permet à la personne de se juger moins sévèrement. Certains vont aussi se sentir plus forts devant la personne qui les a floués puisque, dans pareil cas, l'union fait la force.

Séquelles

Toutefois, même si la dénonciation a des effets salutaires, il n'en demeure pas moins que la personne souffrira des séquelles financières durant plusieurs années. Ce sont principalement ces répercussions sur la qualité de vie qui affecteront l'équilibre psychologique des victimes, sans compter les effets physiques provoqués par un tel stress. On ne refait pas une vie d'économies, et même une compensation financière ne répare pas une telle injustice. Comment dépasser la colère? Comment refaire sa vie? Ces questionnements, et les émotions qui en découlent, sont bien souvent les racines d'états dépressifs ou anxieux, surtout lorsque la personne n'est pas en mesure d'exprimer ce qu'elle vit ou de se sentir soutenue (que ce soit à travers les démarches administratives, le transfert d'informations légales ou encore le soutien émotionnel). C'est un peu comme si les émotions



refoulées faisaient boule de neige et qu'au lieu de s'améliorer, l'état de la personne s'aggravait.

Astuces et stratégies d'adaptation

Bref, les victimes auront à user d'astuces et de stratégies d'adaptation pour retrouver et maintenir leur équilibre psychologique. Selon la façon dont elles géreront la situation, le soutien social qu'elles recevront, leur tempérament ou encore leur histoire personnelle (par exemple, si la personne a déjà vécu des abus, si elle vit un stress majeur comme un déménagement ou un deuil au moment de la fraude), la détresse légitime des victimes pourra s'intensifier et générer une dépression ou un niveau d'anxiété considérable.

Le hic, c'est que les états dépressifs et anxieux chez les personnes âgées sont parfois passés sous silence. Cela s'explique par une influence générationnelle (« il faut être forts et ne pas

montrer notre vulnérabilité »), mais aussi par le fait que l'une des caractéristiques de la dépression chez les aînés est qu'elle se manifeste bien souvent à travers des symptômes somatiques, c'est-à-dire des maux physiques (ex. : problèmes digestifs, douleurs musculaires, troubles urinaires ou intestinaux). Force est d'admettre qu'il s'agit là de maux qui peuvent facilement être associés à d'autres maladies, et même au vieillissement. La personne se dira : « C'est normal à mon âge... » Dans un cas comme dans l'autre, comme la véritable cause n'est pas traitée, les symptômes ne peuvent qu'être soulagés puisque le problème de fond n'est pas abordé.

À l'évidence, il serait hasardeux de conclure hâtivement que « tout est psychologique ». Il importe d'investiguer les causes physiques, médicales ou pharmacologiques pouvant expliquer ces maux tout en n'excluant pas la possibilité d'une dépression sous-jacente – surtout lorsque la personne a vécu une épreuve aussi difficile que celle d'être fraudée, l'idée étant de sensibiliser les personnes concernées au lien possible entre leur état physique et psychologique.

AINSI, nous reconnaissons tous qu'être victime de fraude est une situation difficile à surmonter et l'on conçoit bien l'importance de ne pas s'isoler et de dénoncer le fraudeur. Mais diriger sa colère vers un étranger est une chose, qu'en est-il lorsque l'abuseur ou le fraudeur est un membre de la famille? Un enfant? Un frère? Une sœur? Le proche aidant de qui la personne dépend pour la gestion de ses biens ou la mise en place de ses soins quotidiens?

Abus et conséquences

Dans pareilles situations, on parlera davantage d'abus financier que de fraude, mais le fait est que dans les deux cas, une personne profite de l'argent d'une autre, la privant d'une liberté de choix ou d'action.

N'allons pas croire que les abus financiers se produisent uniquement au sein de familles dites dysfonctionnelles (ex. : familles où l'on retrouve de la violence de génération en génération, au sein desquelles un membre souffre de toxicomanie et croule sous une montagne de dettes). La perte d'autonomie place les personnes en position de dépendance, ce qui les rend plus vulnérables aux abus. Les répercussions psychologiques sont d'autant plus surnoises, puisque dans plusieurs cas, les victimes préfèrent baisser les yeux et se taire.

La peur des représailles est fréquente. Par exemple, une personne âgée peut se sentir obligée de donner de l'argent à un proche qui lui dit : « Si tu ne me donnes pas le montant que je veux pour une nouvelle voiture, je ne fais plus tes commissions. »

Lorsque la personne qui abuse est un enfant, le parent pourra vivre un mélange de culpabilité et de honte. Ce dernier pourra ramener la faute du comportement de l'enfant à ses compétences parentales, prendre l'enfant concerné en pitié, vouloir se déculpabiliser de ne pas avoir été en mesure de rendre l'enfant autonome : « Pauvre lui, ce n'est pas de sa faute, il perd toujours ses emplois. Je dois lui venir en aide. » Il arrive aussi que des personnes se sentent (trop!) redevables pour l'aide reçue et se laissent manipuler : « Je sais bien que je ne

devrais pas la laisser faire, mais elle prend tellement soin de moi... Ce n'est pas 50 \$ qui feront la différence dans mon cercueil. »

Ce genre de situation entraîne bien souvent des tensions dans les familles et place la personne âgée dans un état intérieur de tiraillement. D'un côté, elle peut comprendre l'injustice dénoncée par la fratrie et reconnaître qu'elle ne devrait pas se laisser faire et de l'autre, se sentir incapable de s'affirmer devant le fils ou la fille qui abuse.

Bien sûr, il ne faut surtout pas conclure que tous les enfants volent leurs parents et que toutes les personnes âgées se font voler. Mais soyons conscients que l'état de la personne et la position de dépendance dans laquelle elle se trouve l'exposent à ce genre de méfaits et que les abus financiers sont plus fréquents qu'on ne le souhaiterait.

Il n'y a donc pas vraiment de profil psychologique permettant de décrire les individus à risque d'être victimes de fraudes. Une personne peut avoir géré une entreprise, fait de longues études, élevé dix enfants et être placée dans une situation qui la rend susceptible que quelqu'un la fraude ou abuse d'elle.

BREF, que ce soit dans le but de détecter le niveau de détresse des victimes pour leur venir en aide ou pour éviter d'être nous-mêmes fraudés, soyons vigilants! ♦